

Titre du rapport :

**Reversement de l'aide financière de l'ANR
pour la mise en œuvre des Masters et du MOOC de l'appel à projets ISITE-BFC n°1**

Rapporteur (s) :	VP chargé de l'ISITE-BFC : Alain DEREUX 1 ^{er} VP : Olivier PREVOT
Service – personnel référent	Service financier - Cristina BUSQUET-PARETS
Séance du Conseil d'administration	31 mai 2017

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Dans le cadre de l'appel d'offres internes ISITE-BFC n°1 et suite au COPIL ISITE-BFC du 27 janvier 2017, 21 projets, dont 5 Masters internationaux en langue anglaise et un MOOC ont été retenus pour un financement ISITE-BFC. Il s'agit des Masters et MOOC suivants :

Master en anglais :

- Biodiversity, Ecology, Evolution comportant un double parcours :
 - o Ecology, Monitoring and Management of Ecosystems (EMME),
 - o Behavioural Ecology and Wildlife Management (BEWM),
- Physics, Photonics and Nanotechnology (PPN),
- Psychological and physiological Food Choice Determinants (P2FOOD),
- Control for green mechatronics, (GREEM)
- Behavioral and Digital Economics for Effective Management (BDEEM).

MOOC :

- Open Wine University 2 (OWU2).

L'ouverture des Masters est prévue à la rentrée universitaire 2017-2018, à l'exception du Master BDEEM, pour lequel BSB, établissement porteur du projet, a sollicité un report d'ouverture à la prochaine rentrée universitaire 2018-2019 afin de pouvoir recruter et accueillir au mieux les étudiants.

Le calendrier resserré de mise en œuvre opérationnelle de ces nouveaux cursus de formation conduit à proposer, de manière dérogatoire à la gestion des projets ISITE-BFC par UBFC sur ces propres crédits, un reversement de l'aide financière allouée à UBFC par l'Agence Nationale de Recherche (ANR).

Ces reversements s'effectueront dans le cadre d'une convention dont la trame type jointe en annexe est proposée à l'approbation du présent Conseil d'Administration.

Les principales dispositions de la convention type sont les suivantes :

- reversement effectué par UBFC à l'établissement employeur du responsable de la formation (Master ou MOOC),
- reversement intervenant en une seule fois et pour la totalité de l'aide, dans les 30 jours suivant la signature de la convention de reversement,
- le montant du reversement n'inclut pas de frais de gestion, les modalités de répartition de ces derniers faisant l'objet d'un accord séparé,
- l'établissement bénéficiaire du reversement devra faire usage du reversement en conformité avec les règles d'éligibilité de l'ANR et, le cas échéant, rembourser à UBFC les dépenses déclarées inéligibles par l'ANR,
- reporting mensuel (deux tableaux) d'avancement du projet par le bénéficiaire du reversement : état mensuel de consommation des crédits et d'implication de personnes-mois.

Pour information, il est précisé que, conformément à l'article 4 du règlement financier IDEX-ISITE de l'ANR, une copie de ces conventions de reversement et de leurs éventuels avenants sera transmise à l'ANR.

Il est demandé au conseil d'administration :

- **d'approuver les montants des reversements par UBFC prélevés sur la dotation ISITE-BFC aux établissements responsables des Masters /MOOC :**
 - o 62 500 € à l'Université de Bourgogne au titre du Master Ecology, Monitoring and Management of Ecosystems (EMME), dont le responsable est Franck Cézilly (uB),
 - o 62 500 € à l'Université de Franche-Comté au titre du second parcours du Master Biodiversity, Ecology, Evolution : Behavioural Ecology and Wildlife Management (BEWM) dont le responsable est Renaud Scheifler (UFC),
 - o 75 000 € à l'Université de Bourgogne au titre Physics, Photonics and Nanotechnology (PPN) dont le responsable est Stéphane Guérin (uB),
 - o 75 000 € à AgroSup Dijon au titre du Master Psychological and physiological Food Choice Determinants (P2FOOD) dont la responsable est Gaëlle Arvisenet (AgroSup)
 - o 75 000 € à l'Université de Franche-Comté au titre du Master Control for green mechatronics (GREEM), dont le responsable est Micky Rakotondrabe (UFC),
 - o 25 000 € à l'Université de Bourgogne au titre du MOOC Open Wine University 2 (OWU2) dont la responsable est Marielle Adrian (uB).
- **d'approuver la convention type de reversement jointe,**
- **d'autoriser le Président d'UBFC à signer avec les établissements les conventions correspondantes.**